



Rapporteur : Mme ROUSSET

50348

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Editions 2024 et 2022

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 25 avril 2022 et 8 avril 2024 relatives à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap éditions 2022, 2024 ;

Exposé :

I. ÉDITION 2024

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un sixième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures lancé du 15 avril au 21 août 2024 comporte les trois thématiques suivantes :

- Thématique 1 - Démarche globale de développement durable ;
- Thématique 2 - Actions soutenues sur l'alimentation responsable ;
- Thématique 3 - Actions soutenues sur l'énergie, audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation.

Les déposataires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques. Le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu douze candidatures pour seize établissements dont douze établissements pour personnes âgées et quatre établissements pour personnes en situation de handicap.

Ces 12 candidatures représentent 19 dossiers répartis ainsi :

- 3 dossiers sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- 12 dossiers sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- 4 dossiers sur la thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie, audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation.

L'ensemble des dossiers a été examiné lors du Comité de sélection qui s'est tenu le 18 octobre 2024. Trois dossiers sont non éligibles aux conditions de l'appel à candidatures. Les trois dossiers concernant les demandes sur la thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie n'ont pas été examinés et sont dans l'attente d'une analyse technique. Sur les treize dossiers éligibles, deux dossiers sont partiellement éligibles aux conditions de l'appel à candidatures.

Ces treize dossiers sont répartis ainsi :

- 3 dossiers sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- 11 dossiers sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les quatre subventions de fonctionnement suivantes :

1. Centre communal d'action sociale de Betton - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence de l'Ille (Betton)

- Thématique 2 - alimentation responsable : réalisation d'une formation "prestation hôtelière au service du prendre soin" pour un montant de 2 500 euros,
- Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 2 000 euros (soit 80 %).

2. ADAPEI 35 (Saint-Jacques-de-la-Lande)

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable : formation à la comptabilité carbone et mise en place de la réalisation du bilan carbone et de sa mise à jour en interne pour un montant de 12 800 euros TTC.
- Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 4 300,80 euros (soit 80 % sur lesquels sont appliqués une clé de répartition de 42 % - correspondant à la part des établissements de compétence départementale).

3. Association La Bretèche - Restauration La Bretèche (Saint-Symphorien)

- Thématique 2 - alimentation responsable : accompagnement pour une transition vers une restauration collective et durable pour un montant de 7 475 euros TTC.
- Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 1 973,40 euros (soit 80 % sur lesquels sont appliqués une clé de répartition de 33 % - correspondant à la part des établissements de compétence départementale).

4. Association Le Patis Fraux (Vern-sur-Seiche)

- Thématique 2 - alimentation responsable : réalisation d'un audit de son système de restauration pour un montant de 12 600 euros TTC.
- Avis favorable pour une subvention de 7 800 euros (soit l'application de la clé de répartition de 78 % correspondant à la part des établissements de compétence départementale sur les 10 000 euros de subvention sollicitée).

II. ÉDITION 2023 et 2022 - Prorogation des délais de caducité

L'Association pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes handicapées a formulé une demande de prorogation des délais de caducité pour deux subventions octroyées en 2022 et 2023, dont le détail figure en annexe n° 1.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 16 074,20 euros au profit des bénéficiaires ci-dessous, dont le détail est joint en annexe n° 2 :

. 2 000 euros pour le centre communal d'action sociale de Betton - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence de l'Ille (Betton),

. 4 300,80 euros pour l'ADAPEI 35 (Saint-Jacques-de-la-Lande),

. 1 973,40 euros pour l'association La Bretèche - Restauration La Bretèche (Saint-Symphorien),

. 7 800 euros pour l'association Le Patis Fraux (Vern-sur-Seiche) ;

- d'autoriser la prorogation des délais de caducité pour les établissements de l'Association pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes handicapées ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20253002

Pour extrait conforme